

**OBJET**

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
DE LA RUE DES PANIERS (PARTIE BASSE) AUX CAMELIAS**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Compte tenu de l'évolution de l'urbanisation et afin de densifier le réseau de collecte des eaux usées en agglomération, il s'avère nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la partie basse de la Rue des Paniers, aux Camélias.

Les travaux projetés, d'un coût estimé à 700 000 F, comprennent :

- l'exécution des fouilles et la pose de canalisation PVC de diamètre 200 mm sur 315 ml et de diamètre 160 mm sur 50 ml ;
- la mise en place de regards de visite et de regards branchement ;
- les démolitions et la réfection de chaussée ;

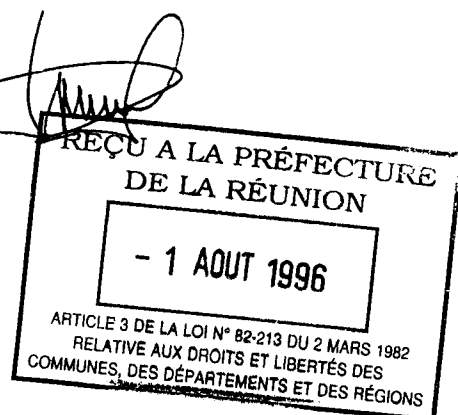
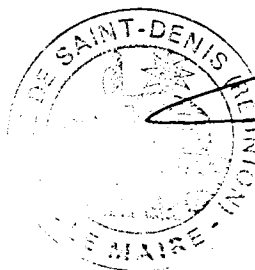
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe de l'Assainissement, à l'Article 231 3001.

Je vous demande donc d'approuver ce projet, et de m'autoriser :

- \* à lancer l'appel d'offres ;
- \* à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 96/6-17  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 24 juillet 1996**

**OBJET**

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
DE LA RUE DES PANIERS (PARTIE BASSE) AUX CAMELIAS**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/6-17 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

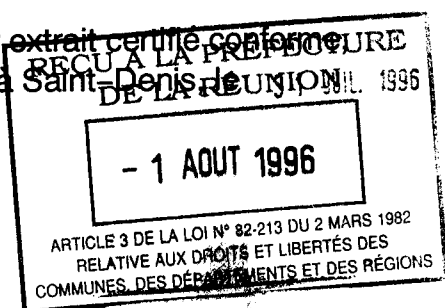
**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées de la Rue des Paniers (partie basse), aux Camélias.

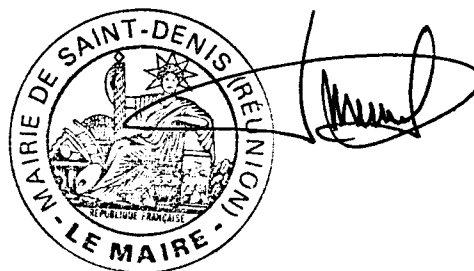
**ARTICLE 2**

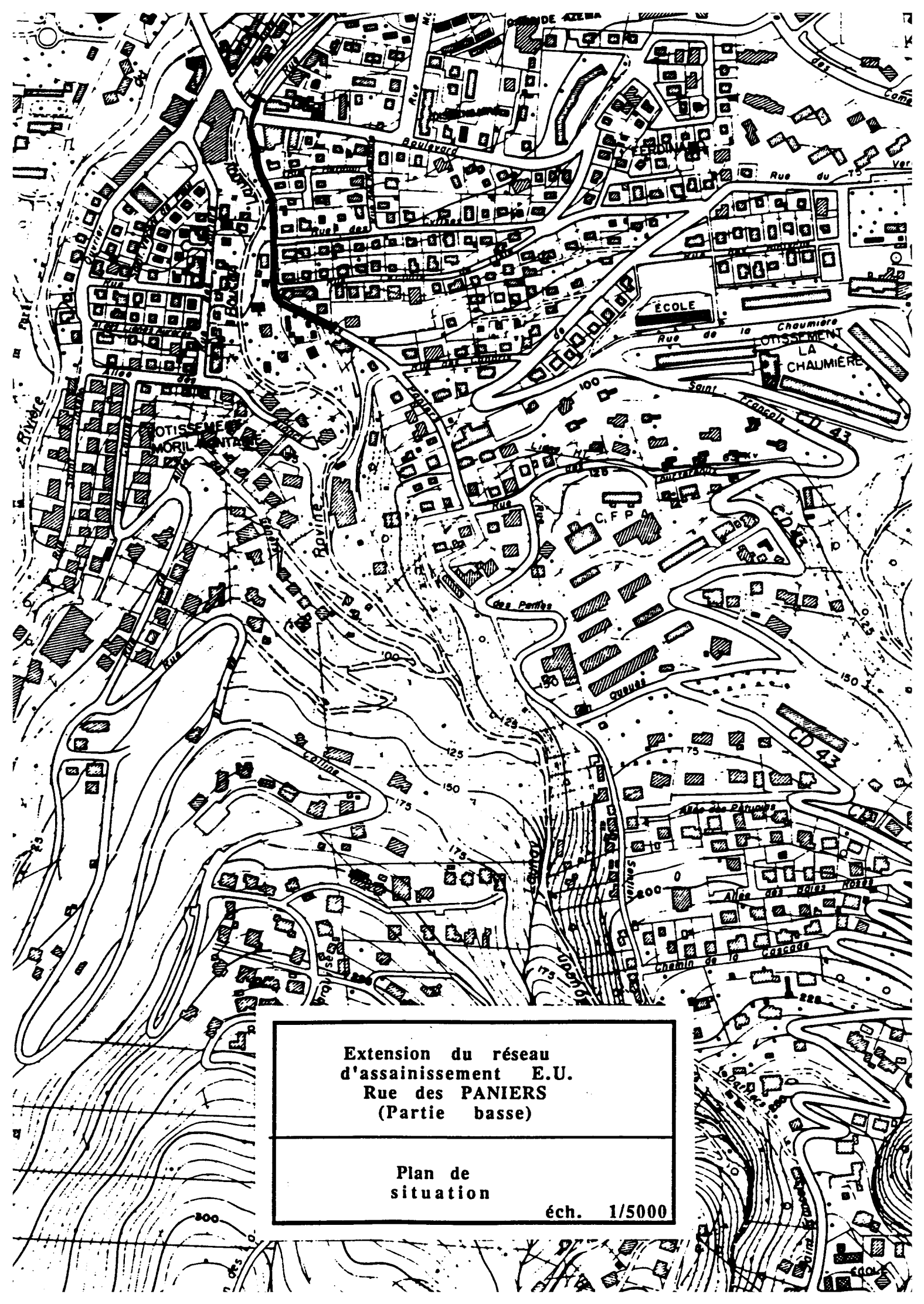
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture de plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Denis de la Réunion, le 1<sup>er</sup> AOUT 1996



**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**





Extension du réseau  
d'assainissement E.U.  
Rue des PANIERS  
(Partie basse)

---

Plan de  
situation

éch. 1/5000